

Conseil supérieur de l'éducation - Séance du 8 juin 2017

Vœux déposés par la Ligue de l'enseignement et adoptés par le CSE concernant l'organisation du temps scolaire

Vœu n°1 : le maintien durable d'un concours financier de l'Etat en lien avec la semaine de 9 demi-journées
Vœu n°2 : la généralisation du PEdT comme cadre de référence pour toutes les communes

Le projet de décret relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques est susceptible d'emporter des conséquences sur les enfants, leurs familles et enfin, les collectivités locales et acteurs associatifs qu'il nous importe d'analyser avec rigueur.

Les enfants

Les recherches des chrono-biologistes, des chrono-psychologues et les recommandations de l'Académie de médecine font valoir de façon convergente que l'organisation d'une semaine scolaire de quatre jours ne favorise pas les apprentissages des enfants. C'est la raison pour laquelle de nombreux pays autour de nous se sont efforcés d'alléger les journées scolaires en répartissant davantage les temps d'apprentissage.

La solution d'une semaine de quatre jours et demie choisie en France en 2013 a visé à mieux articuler les temps de vie, d'apprentissage et de loisirs des enfants, et d'adapter ces mêmes rythmes aux réalités locales. Elle est évidemment perfectible. Ainsi, la question du samedi matin n'était, la plupart du temps, pas posée.

Aucuns travaux scientifiques ne viennent en revanche corroborer l'idée que la mise en œuvre des nouveaux rythmes aurait entraîné plus de fatigue chez les enfants.

Le rapport d'évaluation nationale des projets éducatifs de territoires a en revanche montré son intérêt en matière d'ouverture culturelle et sportive. Non seulement la mise en place des NAP, nouvelles activités périscolaires, a permis de renforcer la diversité de l'offre périscolaire dans 70% des communes, mais elles ont aussi constitué des vecteurs déterminants pour favoriser la fréquentation des temps périscolaires par tous les enfants, y compris ceux issus des familles les moins favorisées.

Les familles

La gratuité ou le faible coût des NAP est l'une des clés explicatives du fort taux de leur fréquentation.

Un retour dans certaines communes à la situation antérieure, en termes d'organisation de la semaine scolaire et de propositions périscolaires, pourrait être clairement défavorable aux familles les plus fragiles.

En outre, une réorganisation brutale des temps scolaires et périscolaires forcerait des réorganisations familiales difficiles. Dans ce cadre, il apparaît important de laisser aux familles le temps de l'organisation et de les associer localement à la décision.

Les collectivités et les acteurs associatifs éducatifs

La mise en place d'un fonds de soutien par l'Etat a aidé de façon décisive les collectivités à investir dans la mise en place de nouvelles activités périscolaires.

Son éventuelle disparition pourrait les amener à opter pour une réduction du nombre d'intervenants qualifiés, du nombre de lieux d'accueils et d'enfants accueillis ou avoir pour conséquence la mise en place de nouveaux tarifs qui pourraient décourager certaines familles.

De plus, en matière de politique publique éducative, un des effets majeurs de la réforme des rythmes a été l'instauration d'une large concertation locale propice au développement d'une politique éducative à l'échelle du territoire. Elle a encouragé les parties prenantes à prendre des initiatives concertées et à expérimenter au bénéfice des enfants. Le rapport d'évaluation sur les PEDT montre qu'il s'est agit pour de très nombreuses communes, notamment les plus petites, d'une réelle nouveauté procédurale.

Cette « première » est un socle perfectible. La deuxième vague de PEDT à venir constitue une chance pour l'évaluation collective et l'approfondissement de la qualité de ces projets éducatifs.

Nous formons donc deux vœux :

- **Vœu n°1 : le maintien durable d'un concours financier de l'Etat en lien avec la semaine de 9 demi-journées**

Nous souhaitons le maintien durable d'un concours financier de l'Etat aux communes proposant des rythmes scolaires et périscolaires adaptés aux enfants : avec le maintien des 9 demi-journées, qui fait l'objet du consensus scientifique.

A ce vœu, s'associent : JPA – FCPE – FAGE – UNEF – SE UNSA – SGEN-CFDT

- **Vœu n°2 : la généralisation du PEdT comme cadre de référence pour toutes les communes**

Dans le cas où le projet d'assouplissement était maintenu, nous formulons le vœu que la référence au Projet éducatif de territoire comme espace de concertation de tous les acteurs éducatifs et de mise en cohérence des temps scolaires et périscolaires voire extrascolaires, soit généralisée. Dans cette perspective, le DASEN joue un rôle important tout autant pour la qualité du projet que son évaluation régulière, agissant dans le cadre d'un ministère dont les compétences s'étendent désormais à la Jeunesse et la vie associative.

A ce vœu, s'associent : JPA – FCPE – UNEF – SE UNSA – SGEN-CFDT

Ces deux vœux, portés par la Ligue de l'enseignement, ont été adoptés par le Conseil supérieur de l'éducation.